

21 mois de luttes à Nestlé de Saint-Menet à Marseille

Articles paru sur le site *A l'encontre* par ordre chronologique du plus ancien au plus récent

Café amer, un livre retraçant la lutte des salarié·e·s. <http://alencontre.org/europe/france/nestle-marseille.html>

Résolution concernant Nestlé et ses salarié·e·s

Informé·e·s:

- De la fermeture annoncée par la direction de Nestlé de l'usine de production de tablettes de chocolat et de café en poudre de Saint-Menet à Marseille, provoquant le licenciement des 480 salarié·e·s de l'entreprise. La fermeture est prévue pour le printemps 2005. Les salarié·e·s ont engagé, ces derniers jours, un mouvement large de protestations contre cette fermeture et la perte de leur emploi, faisant appel à la solidarité des habitants de Marseille et tentant de construire une solidarité concrète avec les autres salarié·e·s du groupe en France et à l'étranger.

Les participant·e·s au Forum l'empire "Nestlé: Une transnationale, des enjeux de société", réuni·e·s à Vevey ce samedi 12 juin 2004

- se déclarent pleinement solidaires de la lutte des salarié·e·s de ces deux sites français,
- soutiennent politiquement toutes les mesures qui seront décidées et engagées par les salarié·e·s en vue de sauver leurs emplois et d'obtenir satisfaction de leurs revendications.
- soutiennent la grande marche pour la défense de l'emploi dans la vallée de l'Huveaune organisée à Marseille le 26 juin prochain.

Vevey, le 12 juin 2004,

La justice stoppe Nestlé: Le Tribunal de grande instance (TGI) de Marseille a donné raison aux salariés en lutte de l'usine de Saint-Menet

Nous publions ci-dessous un article paru dans *L'Humanité* du 29 juillet 2004 qui relate un premier succès sur le terrain judiciaire pour les salariés de l'usine Nestlé de St-Menet à Marseille (voir aussi la résolution de soutien du forum sur Nestlé tenu à Vevey le 12 juin). Cependant l'offensive globale de Nestlé pour augmenter sa rentabilité se poursuit sur d'autres fronts. En effet, selon la *LaTribune*, "le quotidien économique et financier" français du jeudi 29 juillet 2004, Nestlé Waters France (Perrier, Contrex, Vittel...) projette de regrouper ses deux sites dans l'Est de la France, Vittel et Contrex. La mesure conduirait à la suppression de 530 emplois sur les 2100 que comptent les deux sites. Selon un "plan de gestion prévisionnelle des emplois et compétences" signé par deux syndicats (CFDT et CGC) sur cinq, ce sont 1047 emplois qui seront supprimés à terme dans le secteur de l'eau en France. Le refus de ces perspectives s'est déjà exprimé par les grèves tournantes, notamment

chez Perrier (Vergèze, sud de la France); il sera probablement porté sur le plan judiciaire, comme dans le cas de St-Menet. (30.07.04)

La CGT majoritaire s'est effectivement opposée à ce plan, et la direction de Nestlé Waters affirme y avoir dès lors "définitivement renoncé", et explorer d'autres pistes, en privilégiant celle de la vente de Perrier. Cette chantage a déjà été agité à de nombreuses reprises, sans entamer la détermination des salarié·e·s de Perrier. Affaire à suivre et solidarité nécessaire (02.08.04).

Philippe Jérôme (Correspondant régional de L'Humanité)

Soulagement et confiance. Tel est l'état d'esprit dans lequel se trouvent les salariés de l'usine Nestlé de Marseille, après l'ordonnance de référé prise lundi dernier par le tribunal de grande instance (TGI) qui peut se résumer à une suspension de toute procédure de cessation d'activité sur le site de Saint-Menet (Bouches-du-Rhône). Comme s'en réjouit le responsable CGT, Patrick Candela: "Le moral est revenu au beau fixe après cette décision de justice qui nous conforte." Le conflit, qui oppose, depuis le 12 mai dernier (date de l'annonce de la fermeture de l'usine de Marseille et de la liquidation de ses 427 emplois), le numéro un mondial de l'agroalimentaire aux syndicats, a pris cette semaine une tournure judiciaire inattendue pour la direction de Nestlé. D'abord à Marseille où le tribunal, à la demande principalement de la CGT, a examiné les raisons pour lesquelles Nestlé n'a pas pris en compte une offre de reprise du site de Saint-Menet par la société Legal. Ensuite à Meaux (Yvelines), hier après-midi, où le délégué central CGT Jean-Pierre Ribout était traîné devant la justice pour avoir demandé à sa direction de patienter pour convoquer le CCE jusqu'au jugement de Marseille (1). Mais comme il s'en est défendu, "ou bien le tribunal de Marseille confirmait la cessation d'activité et donnait raison à la direction et nous nous serions inclinés ensuite au comité central d'entreprise (CCE), ou bien il nous donnait raison et le CCE aurait, au moins, à examiner la cession de l'usine de Saint-Menet. Mais convoquer le CCE avant ce jugement, était vain."

Alors cessation ou cession ? Au final, dans ses attendus, le tribunal de Marseille relève une contradiction de taille dans la stratégie de Nestlé. D'une part, les dirigeants de la multinationale ont rencontré à trois reprises (dont une fois en présence du préfet de région) ceux de Legal pour conclure au "peu de sérieux" de leur offre de reprise de l'usine marseillaise. Mais d'autre part, ils ont cherché à s'opposer à cette reprise en estimant que le "pas sérieux" pourrait devenir un concurrent redoutable ! De plus, le tribunal a noté que tout avait été fait pour que ne se tienne pas une table ronde entre toutes les parties intéressées. En conséquence, les juges marseillais ordonnent à la direction de Nestlé de suspendre toute procédure de cessation d'activité et de fournir au CCE toutes les informations dont elle dispose concernant une reprise éventuelle par Legal. "En septembre, le CCE pourra donc y voir plus clair, il y aura aussi sur la table les 15 000 signatures de Marseillais pour le maintien de l'emploi", souligne Patrick Candela qui prépare déjà la journée "portes ouvertes aux élus" du 10 septembre.

D'ici là, les salariés en lutte vont s'organiser pour que le mois d'août se passe sans anicroche. Du 1er au 15 août, période de congés, ce sera avec une vigilance accrue que s'organiseront des permanences syndicales et des gardes de nuit. "Cela se fait par appel au bénévolat, à la fois pour veiller sur les stocks et pour préserver notre outil de travail", explique le militant communiste et syndicaliste Robert Caprini. Ensuite la production de café soluble et de chocolat en tablettes reprendra. Elle n'a d'ailleurs jamais véritablement cessé. "S'il faut un jour occuper l'usine nous le ferons mais nous voulons d'abord

démontrer que c'est une hérésie de détruire, pour une délocalisation boursière, une usine aussi performante." Les actionnaires de Nestlé, parmi lesquels Mme Bettencourt, la première fortune française, entendront-ils raison ? La plupart des syndicalistes en doutent, mais ils vont tout de même tout entreprendre, avec le soutien du tout nouveau Groupement de défense de l'emploi industriel dans la vallée de l'Huveaune, pour que soit maintenue une activité agroalimentaire importante à Marseille.

1. Le jugement de Meaux a été mis en délibéré au 4 août.

Nestlé , c'est fort !

*paru dans Rouge, hebdomadaire de la Ligue communiste révolutionnaire (LCR)
14.10.2004*

La mobilisation s'organise contre le projet de la multinationale helvétique de fermer son usine de Saint-Menet dans le cadre de sa politique de restructuration. Une victoire des Nestlé serait un encouragement à tous ceux qui luttent contre les licenciements.

Grosse boîte de la Vallée de l'Huveaune, Nestlé Saint-Menet est menacée de fermeture par le groupe dont la santé est excellente. 430 emplois directs, des centaines d'emplois induits sont menacés. Après celles des dernières années, cette fermeture serait un désastre social. Début juin, à l'appel d'élus PCF, des syndicats et de l'UL-CGT, le PCF, la LCR et diverses associations décidaient de créer un collectif de défense de Nestlé. D'autres syndicats CGT (Panzani, territoriaux, hôpital Valvert, Rousselot...) ou SUD, la CSF, Emmaüs rejoignaient le collectif pour organiser une marche pour l'emploi dans la vallée en direction de l'usine le 26 juin. Montée en trois semaines, l'initiative a été un succès: 1500 personnes. Sur le parcours, de nombreux commerces baissaient leur rideau en solidarité. Aujourd'hui, Nestlé persiste dans sa volonté de fermeture et l'intersyndicale (CGT-CGC) se bat sur le terrain juridique pour s'y opposer, pendant que la CGT fait un tour de France des usines du groupe. La lutte continue et le collectif organise le «NESTIVAL», journée de solidarité avec forums, débats et fête (concerts, théâtre...), le 16 octobre à l'usine. Il faut à présent élargir l'action à d'autres boîtes en lutte contre les licenciements (Lustucru, Perrier, STM, etc.) et des contacts sont pris avec des syndicalistes suisses et polonais du groupe Nestlé. Dans ce cadre, la LCR avance le mot d'ordre d'interdiction des licenciements plus que jamais en phase avec la situation vécue par des milliers de travailleurs face à la logique capitaliste. Après la manif de juin, il faut assurer le succès du «NESTIVAL». Une victoire des Nestlé serait un encouragement à tous ceux qui luttent contre les licenciements.

Correspondant

Questions à Muriel Guerdoux et Robert Garozzo, militants CGT de Nestlé

Où en est la lutte aujourd'hui ?

Imposée au préfet lors d'une manifestation à la Foire de Marseille, une table ronde s'est tenue le 1er octobre en l'absence de Nestlé. Dans 15 jours, s'en tiendra une deuxième à laquelle la direction devrait participer. Par ailleurs, la CGT manifesterà le 8 à Bercy avec l'ensemble du secteur agroalimentaire, et elle demandera à être reçue par le ministre.

Quelles sont donc les perspectives ?

Nous attendons bien sûr, les résultats de la table ronde, mais le but est d'empêcher les fermetures d'entreprises et imposer au gouvernement qu'il prenne des mesures pour interdire les délocalisations.

Quels liens avez-vous avec les autres boîtes en lutte ?

Les liens sont réguliers avec Perrier Vergèze et aussi Lustucru Arles. La CGT a aussi entrepris un tour de France des usines de Nestlé France: Dieppe, Bouée, Pontarlier, Itancourt, Chalorange (08) (qui sera cédée à un repreneur dans les six mois) et Dijon, où de gros risques existent dans la mesure où la direction a déjà commencé à délocaliser certaines activités.

Qu'attendez-vous du Collectif de défense et de la journée du 16 octobre ?

Essentiellement le fait de populariser la lutte et d'alerter la population de la vallée de l'Huveaune et, au-delà, pour construire un vaste mouvement unitaire contre les délocalisations et les licenciements.

Résistance à Nestlé NESTIVAL: Du p'tit lait

Organisé pour étendre la mobilisation contre la fermeture de l'usine de Saint-Menet (Marseille) appartenant à la multinationale Nestlé, le Nestival organisé le 16 octobre 2004 a connu un immense succès.

Le point de départ du NESTIVAL organisé ce samedi 16 octobre à l'usine de Saint-Menet Marseille, dont les salariés refusent la fermeture, semblait ambitieux: entourer l'usine par une chaîne humaine. 1 500 personnes, au coude à coude, de l'ensemble des forces constituant le comité de soutien, se sont mobilisées pour en assurer la réussite. Difficile de les citer tous sans en oublier. Avec les salariés de l'usine et leurs sections syndicales CGC et CGT, on notait la présence des habitants du quartier, ainsi que celle remarquée des Comités d'intérêt des quartiers (CIQ), d'Attac-Marseille, mais aussi de syndicalistes de SUD. Si d'autres entreprises et établissements de la vallée de l'Huveaune, comme les personnels de l'hôpital Valvert, étaient particulièrement nombreux, d'autres boîtes en lutte du département, comme STMicro-electronics, étaient représentées. L'UD-CGT des Bouches-du-Rhône était présente. Les attaques contre les travailleurs dans le département sont particulièrement sévères. Un militant syndical de Carrefour est actuellement incarcéré, simplement pour avoir voulu exercer son mandat de délégué syndical. À noter enfin une présence significative des organisations politiques: le PCF, la section Est-Marseille de la LCR, qui a engagé toutes ses forces dans ce combat. Sans oublier les camarades de Ballon rouge et de LO. Des élus et des élus étaient également présents. Avant les débats de l'après-midi, le barbecue a été l'occasion d'échanges fraternels autour des stands des organisations présentes. Il était possible aussi de prendre connaissance des messages de solidarité affichés: ceux des élus et élus de la région PACA, ceux d'artistes, comme Philippe Caubère, qui n'avaient pu être présents, sans oublier celui de notre camarade Olivier Besancenot. Après un concert de Pum Chak, le

débat sur les licenciements et les délocalisations pouvait commencer. De nombreuses convergences pour contrer l'offensive patronale ont vu le jour. L'unité syndicale, que les délégués Patrick Candella pour la CGT et Michel Rossi pour la CGC mettent en œuvre dans l'usine, devrait se développer sur le plan national, voire international. Preuve en est le message de soutien de Nestlé-Pologne. Le fait de ne pas considérer qu'une loi interdisant les licenciements peut constituer un point d'appui solide à ces luttes, a marqué une différence sensible entre la position de notre camarade Roselyne Vachetta et celle de l'économiste du PCF Yves Dimicoli. Certes, la loi ne peut jamais tout. Mais en faire abstraction peut faire la part belle à la politique libérale des gouvernements européens. Seule ombre au tableau, un temps exécrable qui a entraîné l'annulation des concerts prévus, déjà concurrencés par l'ouverture de la mythique Fiesta des Suds. On peut conclure en disant que, pour que les travailleurs ne soient pas les victimes de la guerre au profit, la coordination et la généralisation des luttes contre les délocalisations et contre les licenciements, comme le proposait un camarade de STM Rennes, devient une urgence sociale.

NESTLÉ: David résiste toujours à Goliath

Une table ronde s'est tenue lundi 8 novembre 2004 entre l'intersyndicale de Nestlé, sa direction et ses élus. Bilan...

L'intervention des salariés de Nestlé lors de l'inauguration de la Foire de Marseille, fin septembre, avait permis d'imposer une table ronde sur le projet de fermeture de l'usine de Marseille-Saint-Menet. Regroupant l'intersyndicale (CGT et CGC), la direction de Nestlé-France et les élus, elle s'est tenue lundi 8 novembre, après une manifestation de soutien qui a accompagné les délégués, du siège local du Medef jusqu'à la préfecture. La direction de Nestlé a, d'entrée, précisé qu'elle n'était là que pour discuter du plan « social ». Et, bien que les « malheureux » actionnaires du groupe estiment ne pas faire de profits suffisants, la direction a déclaré qu'elle disposait de l'argent nécessaire à son projet, les pouvoirs publics n'ayant qu'à faire leurs propositions pour la reconversion du site. La direction a aussi tenté de diviser le front syndical en rejetant la responsabilité du conflit sur une CGT « toujours en désaccord » face à une CGC « responsable et consciente des enjeux ». La tentative s'est soldée par un échec, les délégués CGC refusant de se désolidariser de la CGT. Très présents dans la lutte depuis le début, de nombreux cadres comprennent aujourd'hui très clairement que, face à la logique patronale, un salarié n'est jamais qu'une « charge » dont on se débarrasse du jour au lendemain pour faire plus de fric. Forts de leur mobilisation, les délégués CGT ont déclaré qu'ils ne venaient pas à cette réunion « comme des brebis qu'on mène à l'abattoir », et qu'il n'était pas question d'évoquer un quelconque plan « social », mais de refuser la fermeture d'une usine volontairement maintenue en sous-production et nullement déficitaire. Vu la pression d'une opinion hostile à la fermeture de l'usine et le travail de soutien réalisé par le Collectif de défense, les élus locaux, de droite comme de gauche, n'ont pu que se positionner (quelles que soient les arrière-pensées) contre la fermeture. Le préfet lui-même n'a pu que demander que soient examinées les possibilités de maintien de l'activité, l'éventualité d'un repreneur et la discussion d'un plan « social » - seulement après avoir épuisé les deux autres possibilités. À ce jour, la lutte des travailleurs a permis de repousser encore le projet de fermeture de Nestlé, un comité central d'entreprise devant se tenir le 1er décembre sur ces bases. Il va de soi que rien n'est gagné. La multinationale fera tout pour accroître ses profits, même au prix de la mort de toute une zone de la ville et du

département. Les travailleurs ont conscience que leur lutte dépasse de loin le seul cas de leur usine. Aucun effort ne doit être négligé pour soutenir leur lutte, et le Groupement de défense entend bien poursuivre ses initiatives en ce sens. Ce collectif, exemplaire par son caractère unitaire (union locale CGT, Solidaires, comités d'intérêts de quartiers, CSF, PCF, LCR...), répond à la nécessité du moment d'organiser un large mouvement pour l'interdiction des licenciements et pour la défense de l'emploi. Il pourrait faire école. C'est tout le sens de la participation de la LCR, comme en a témoigné le chaleureux accueil de notre camarade Olivier Besancenot par les salariés de l'usine, le 25 octobre dernier.

Jean-Marie Battini, Rouge (jeudi 18 novembre 2004)

Résistance à Nestlé Sauver Nestlé-Marseille

Patrick Candela, propos recueillis par Jean-Marie Battini

Patrick Candela a 43 ans. Entré à 20 ans à l'usine Nestlé, qui se trouve dans le quartier de Saint-Menet, dans le 11e arrondissement de Marseille, il est conducteur d'engins à l'atelier de conditionnement du chocolat. Syndiqué à la CGT depuis l'âge de 18 ans, il est secrétaire du syndicat de l'usine et, à ce titre, se trouve en première ligne de la lutte menée depuis un an contre la fermeture de la boîte.

Peux-tu nous faire un bref historique de votre lutte ?

Patrick Candela - Dès janvier 2004, les syndicats avaient remarqué une baisse du volume des productions, ainsi qu'un transfert de certaines d'entre elles vers des unités du groupe situées en Espagne ou à Dieppe. Les volumes prévus pour 2004 risquaient de toute évidence de mettre en difficulté l'usine marseillaise. Lors d'une manifestation organisée par l'union départementale (UD) CGT des Bouches-du-Rhône (13), une information des renseignements généraux (RG) nous a appris que Nestlé souhaitait fermer l'usine en 2005-2006. Interpellée sur ce point, la direction a démenti formellement.

En février, d'autres informations nous sont parvenues sur des pertes de volumes de production. La direction a, de nouveau, été interpellée. Elle a répondu que l'outil allait être adapté à la situation. Vers mars-avril, nous avons appris que la direction étudiait cinq scénarios pour « s'adapter » aux baisses de volume. La CGT a alerté le personnel et a appelé à la mobilisation.

Le 8 mai, plusieurs tonnes de produits finis ont été déménagées. La CGT a visité les magasins et a demandé des explications à la direction, qui refusait de répondre. Le 10 mai, nous avons constaté que le directeur et une dizaine de cadres supérieurs étaient réunis à l'extérieur. À leur retour, ils ont annoncé la fermeture de l'usine pour juin 2005.

Rappelons au passage que Nestlé est un géant de l'agroalimentaire, dont le budget publicité est supérieur à celui alloué à la masse salariale.

À partir de là, comment se sont organisées la lutte et la solidarité ?

P. Candela - Une intersyndicale CGT-CGC s'est mise en place. Une demande a été faite au préfet pour permettre l'organisation d'une table ronde avec la mairie et les autres élus locaux, et ce n'est qu'après une manifestation lors de l'inauguration de la Foire de Marseille par Gaudin, fin septembre, que celle-ci a eu lieu, sans résultat.

Parallèlement, une semaine après l'annonce de la fermeture, s'est créé le Groupement de défense de Nestlé-Saint-Menet et de l'emploi industriel dans la vallée de l'Huveaune, regroupant divers syndicats CGT, le PCF, la LCR, les comités d'intérêt de quartier, la communauté Emmaüs, etc. Attac, Solidaires, la CSF et d'autres associations sociales ou culturelles les ont rejoints ensuite.

La riposte s'est organisée pour exiger le maintien des emplois et des initiatives ont été prises rapidement: le 26 juin, 1 700 personnes manifestaient dans la vallée jusqu'à l'usine. Le 16 octobre, se tenait le Nestival, avec une chaîne humaine autour de l'usine, des débats et des concerts. Le 16 janvier, le Nestival II avait lieu à Aubagne. À ces occasions, de nombreux témoignages de solidarité nous sont arrivés de Bretagne, de Suisse, de Pologne, etc.

Par ailleurs, des diffusions massives de tracts étaient organisées dans les quartiers, devant les autres boîtes du secteur, à l'entrée de la Foire de Marseille ou du stade Vélodrome, devant les bouches de métro ainsi qu'à l'entrée des cérémonies des vœux de Gaudin ou du maire d'arrondissement. Enfin, une pétition a été prise en charge par le Groupement, qui a recueilli entre 20 000 et 25 000 signatures en quelques semaines, et le soutien populaire est devenu très important.

Quels liens entretenez-vous avec les autres boîtes en lutte ?

P. Candela - Notre lutte coïncide avec celle des salariés de Lustucru. Une première initiative commune se tiendra à Arles le 14 mai, puis le 26 mai à Nestlé. Les liens sont fréquents et étroits. Les salariés de Perrier (groupe Nestlé) seront 150 à participer à la manifestation du 26 juin. Une journée de l'agroalimentaire à Bercy, en octobre, sera une nouvelle occasion de rassembler les Nestlé, les Lustucru et les Perrier. Enfin, la CGT organise un tour de France des luttes et visitera une douzaine d'usines Nestlé.

Où en sommes-nous aujourd'hui et quelles sont les perspectives ?

P. Candela - C'est un fait, Nestlé a décidé de fermer. Un projet de reprise de l'activité a été élaboré par les syndicats sur la base d'une expertise économique de l'usine. Ce projet, qui permettrait le maintien de 350 emplois sur les 427 actuels (sans compter les nombreux emplois induits), serait la production de 20000 tonnes de tablettes de chocolat destinées au Hard Discount, et de 10 000 à 16 000 tonnes de café moulu. L'usine est rentable (rappelons que l'usine de Saint-Menet fait 9 % de bénéfices mais que les actionnaires exigent une rentabilité de 13 %) et si Nestlé part, le projet reste viable.

Mais Nestlé rejette toute issue car la direction ne veut pas d'une éventuelle concurrence (le groupe avait déjà catégoriquement rejeté l'offre de rachat de Legal en juin dernier), et refuse l'utilisation de l'outil industriel. Il ne propose qu'un contrat État-entreprises pour « revitaliser » la zone en créant une plate-forme de diffusion de produits et de zone artisanale. On sait trop bien ce que cela signifie en termes d'emplois précaires.

Enfin, il faut préciser que, depuis le début de la lutte, le comité d'entreprise est contraint d'assigner la direction en justice pour l'obliger à respecter le droit du travail et à appliquer

la loi sur les informations aux instances représentatives. Car Nestlé n'a toujours pas prouvé le bien-fondé de la fermeture pour raisons économiques. Assignée cinq fois, la direction a été chaque fois condamnée, mais le 18 mars, le tribunal de grande instance l'a condamnée à le démontrer concrètement, et à fournir les documents à ce sujet, ou à reconnaître que cela répond à une stratégie économique et que les difficultés ont été sciemment organisées pour justifier la fermeture. Par ailleurs, la direction doit aussi fournir des informations chiffrées sur les cinq dernières années (restructurations, réorganisation du travail, etc.).

Quel lien peux-tu faire entre votre lutte et le débat sur les délocalisations et l'Europe ?

P. Candela - Le lien est fondamental. Sur la base du taux de profit, Nestlé avance que certaines usines, en Italie ou en Espagne, ont des coûts salariaux inférieurs à ceux de Marseille. Elle met donc les salariés en concurrence et pratique le dumping social. Les salariés rejettent cette primauté du marché que la Constitution veut imposer (la « concurrence libre et non faussée »). C'est pour cette raison que le syndicat CGT de Nestlé a créé un comité d'usine regroupant déjà 150 signatures, pour appeler au « non » au référendum du 29 mai. Car il faut savoir que, si cette Constitution était adoptée, ce serait toute notre lutte qui deviendrait anticonstitutionnelle.

(Rouge, hebdomadaire de la LCR, 22 avril 2005)

Nestlé Marseille occupé Solidarité

Communiqué de la Ligue communiste Révolutionnaire (LCR). (27.06.2005)

Le tribunal de grande instance de Marseille a donné le feu vert au PDG de Nestlé- France pour fermer l'usine à compter du 30 juin. Pour les 427 salariés et leurs familles, qui mènent la lutte depuis longtemps, c'est un coup dur. Des emplois qui disparaissent c'est autant de débouchés en moins pour les jeunes en formation. Comme le dit Olivier Besancenot, dans une déclaration à l'intention des travailleurs de Nestlé : « Motivés par la seule recherche du profit maximum, les actionnaires poursuivent leur casse de l'emploi, avec l'appui d'une justice de classe et d'un pouvoir politique largement désavoué ». Le gouvernement Villepin qui prétend défendre l'emploi, empêtré dans sa énième version du contrat nouvelle embauche, n'a pas levé le petit doigt pour empêcher cette fermeture. La mobilisation doit redoubler contre la fermeture de l'entreprise. Depuis le 24 juin, les salariés de Nestlé occupent leur lieu de travail. La LCR soutient totalement l'action des salariés de chez Nestlé. Plus que jamais, l'interdiction des licenciements, la réquisition des entreprises qui licencient sont des objectifs de lutte d'une grande mobilisation pour faire céder le MEDEF et le gouvernement.

NESTLÉ : CACAO PAS K.O. !

Entretien avec Patrick CANDELA (C.G.T.)

Qu'est-ce qui a motivé l'occupation de l'usine ?

Le 24 juin, nous apprenons que consigne a été donnée aux chefs d'ateliers d'arrêter la production, contrairement à l'engagement selon lequel elle ne serait arrêtée que le 30. La Direction et presque tous les cadres avaient quitté l'usine, alors que toutes les actions en justice et les procédures légales n'étaient pas terminées. Les salariés ont donc décidé la " mise sous protection " de l'usine.

Sous quelle forme ?

Dès le début, cette occupation a visé la poursuite de l'activité. Un rassemblement s'est tenu devant l'usine le 30 juin, jour prévu pour l'arrêt de la production, en présence de délégations syndicales, de l'UD, de nombreuses UL CGT, et de salariés en lutte, pour dire " on est toujours là, l'usine n'est pas fermée ! ". L'occupation n'était pas une grève, mais plutôt une réquisition de l'outil de travail pour contester le pouvoir patronal. Dès le 1er juillet, décision était prise de redémarrer des lignes de production sous notre seule responsabilité. La direction voulait nous mettre en congé d'office, nous avons décidé de rester à notre poste. L'occupation a eu pour effet que d'avantage de salariés s'impliquent. Il y a un élargissement de la lutte. Sûrs de notre droit, nous avons continué à nous rendre au travail en faisant les 3/8.

Peux-tu nous dire un mot sur le jugement du 4 juillet ?

Suite à un référé déposé par NESTLÉ, ce jugement nous oblige à lever l'occupation et les barrages sous peine de 500 d'astreinte par jour de retard. Mais parallèlement, il ordonne à NESTLÉ de remettre l'usine en état de marche (la direction avait fait couper le gaz, le réseau informatique, résilié les contrats poste, entretien...) La gestion normale des matières premières doit aussi être assurée avec 50.000 d'astreinte.

Vous étiez au Tribunal le 5 juillet...

C'était pour suspendre l'application d'un jugement donnant raison à NESTLÉ pour fermer le 30 juin. Le Tribunal statuera le 16 août, mais en attendant nous avons obtenu que l'appel soit suspensif. Les 7 et 8 juillet devait se tenir un C.C.E. à Noisiel. Nos délégués y sont allés, accompagnés de 50 salariés, non pour négocier, mais pour dénoncer la non-application par NESTLÉ des décisions du tribunal et leur imposer la reprise de la production. Nous exigeons le rejet du Plan " social " proposé, nous estimons toujours que la fermeture n'a aucune justification économique et demandons que le dossier soit réglé à Marseille et pas à Noisiel.

Et la solidarité ?

Elle vient de partout : Message de l'Union Internationale des Travailleurs de l'Agroalimentaire ; du C.E. de NESTLÉ Europe, des Commissions Ouvrières de NESTLÉ Espagne, de LUSTUCRU, des salariés des magasins Fabio LUCCI qui ont obtenu récemment une grande victoire, etc... Sans compter les responsables politiques qui sont venus nous rendre visite à l'usine comme M. George BUFFET ou Olivier BESANCENOT.

Et maintenant ?

NESTLÉ doit exécuter les décisions de justice et que l'usine doit redémarrer. Nous devons pouvoir prendre nos congés normalement. Nous comptons aussi continuer notre lutte et exiger des Pouvoirs Publics qu'ils interviennent face à NESTLÉ, que notre projet de reprise soit débattu et pris en compte. Nous demandons sur ce point une rencontre entre NESTLÉ Suisse, VILLEPIN et les salariés.

Savez-vous que vous êtes devenus un symbole de la lutte pour l'emploi ?

Tout le monde n'en a pas encore vraiment conscience, tant nous sommes dans la lutte jusqu'au cou, mais si celle-ci peut servir, tant mieux.

Entretien réalisé par Jean-Marie Battini pour Rouge, hebdomadaire de la LCR (Ligue communiste révolutionnaire) 08.07.2005

Les Nestlé sur leurs gardes

Christelle Chabaud, L'Humanité

La direction tente depuis mercredi de vider l'usine marseillaise de ses stocks de produits finis. Mais, vigilants, les salariés la mettent en échec.

Malgré les inquiétudes, la nuit a été calme. Après une alerte mercredi après-midi, les salariés de Nestlé Saint-Menet avaient tout de même, par sécurité, décidé de renforcer les équipes de surveillance. « Les camions ne sont pas garés très loin de l'usine, nous les avons repérés en faisant un tour de voiture, relate, aux aguets, le syndicaliste Serge Careghi. Plusieurs tonnes de produits finis en chocolat et café sont encore à l'intérieur, alors ils attendent une défaillance de vigilance de notre part et tentent de ruser afin de pouvoir les charger. »

Avant-hier, la direction de Nestlé a essayé de passer en force. Deux camions immatriculés en Espagne se sont présentés en fin de journée devant les grilles de l'usine Saint-Menet, dans le 11^e arrondissement de Marseille, afin d'embarquer des palettes de produits Nestlé. « La règle veut que pour tout chargement, il y ait examen et vérification de la feuille de route, explique Robert Caprini, l'un des délégués CGT du site. Or, contrairement à ce qu'annonce la direction, le chargement ne devait pas servir à honorer des contrats avec ses clients. Selon la feuille de route, la destination finale des camions était Dijon, plus précisément un des plus gros entrepôts de stockage de Nestlé en France... Le but consistait donc uniquement à vider l'usine ! » Pour la première fois dans l'histoire du conflit qui oppose les 427 salariés au numéro un mondial de l'agroalimentaire, la direction a fait appel à une petite entreprise extérieure pour charger les camions, malgré la présence sur les lieux et la volonté de travailler des caristes salariés de l'usine. « Dans ces conditions, et vu que Nestlé ne respecte pas la décision de justice du 4 juillet, nous avons collectivement refusé de laisser repartir les camions pleins », confie Serge Careghi.

Alors que Nestlé maintenait son site en cessation d'activités « de fait » depuis le 24 juin, le juge du tribunal de grande instance de Marseille l'a obligé, dans une ordonnance en référé rendue le 4 juillet, à relancer immédiatement « un fonctionnement normal » de l'usine. C'est-à-dire, notamment, « le rétablissement du système informatique », « la conservation

de l'outil de production » et surtout « la gestion normale des matières premières ». En contrepartie, les salariés devaient arrêter l'occupation l'usine. Or, depuis le 5 juillet, Nestlé, complètement inactif, joue sur les mots. Selon le géant du groupe agroalimentaire, « le fonctionnement normal de l'usine » ne veut pas dire redémarrage de la chaîne de production et, par conséquent, refuse de livrer le site de Saint-Menet en matières premières. « Nestlé ne respecte pas la décision de justice, donc pour nous, c'est désormais clair : plus aucun camion ne sortira de Saint-Menet chargé si en, contrepartie, d'autres camions ne nous fournissent pas en matières premières afin de faire redémarrer la chaîne de production. » À l'instar de Josiane Biondi, la « doyenne » de l'usine, les salariés restent plus que jamais déterminés. Et ce d'autant plus que la mobilisation locale et le soutien populaire sont désormais bien rodés. Mercredi après-midi, en moins d'un quart d'heure, les deux chauffeurs espagnols se sont retrouvés sous les regards pressants d'une centaine de personnes grâce au système des numéros de téléphone en cascade.

Article paru dans L'Humanité du 12 août 2005

Nestlé Saint-Menet A Marseille, Nestlé est chocolat

La firme sommée hier par la justice de rouvrir l'usine de Saint-Menet.

Michel Henry-Libération (25.08.2005)

Pan sur le bec ? Un juge des référés de Marseille a ordonné hier à Nestlé de redémarrer la production sur son site phocéen de Saint-Menet, abandonnée fin juin. La multinationale s'est inclinée, annonçant hier la reprise de l'activité pour le 5 septembre, ce qui représente une franche victoire pour les 427 salariés.

Pourtant, c'est la direction qui avait saisi le juge des référés afin qu'il «interprète» sa décision du 4 juillet. Le juge avait alors ordonné aux salariés d'évacuer l'usine qu'ils occupaient (ce qu'ils firent) et enjoint la direction de «rétablir le fonctionnement normal de l'établissement», sous astreinte de 50 000 euros par jour, tant que la consultation des salariés sur la fermeture n'est pas achevée. Pour Nestlé, cela revenait juste à remettre les lieux en état. Pour les salariés, cela impliquait de reprendre la production.

Code du travail

Le juge a tranché, hier : «Nous visions évidemment l'ensemble des activités de ce site, y compris la production.» Précisant qu'il n'entre pas dans ses pouvoirs «de s'immiscer dans la gestion d'une entreprise et de lui dicter ses choix stratégiques», le magistrat estime qu'il doit vérifier «le strict respect de l'obligation préalable de consultation» imposée par le code du travail en cas de fermeture programmée. Pour le juge, Nestlé a mis la clé sous la porte un peu vite, en résiliant les contrats de service postal, de ménage, d'enlèvement des détritiques, en coupant le gaz et prélevant des matières premières, alors que la consultation se poursuivait. D'où son rappel à l'ordre.

Tout en se réservant le droit de faire appel, Nestlé l'a accepté. Il convoque lundi prochain le personnel, actuellement en congés forcés, pour l'informer du planning de reprise de la production. Et cela dans l'attente d'une autre décision: la cour d'appel doit statuer sur la légalité de la procédure de fermeture, validée par le tribunal de Marseille le 22 juin. Cette reprise risque donc de n'être que provisoire. Et les salariés s'attendent à «des coups tordus». Avocat de Nestlé, Me Luc Alemany les réfute par avance : «Nous avons agi de bonne foi et respectons les décisions.» Mais il prévient : «Il va falloir retirer de la production à d'autres sites de Nestlé en France pour alimenter Saint-Menet.»

Hard discount

En mai 2004, Nestlé avait annoncé la fermeture, la justifiant par un marché (café soluble et chocolat) «en stagnation, voire en baisse» et une usine fonctionnant «à 50 % de sa capacité». La production café irait donc à Dieppe et le chocolat ailleurs en Europe. Les salariés s'estiment sacrifiés sur l'autel du profit par le numéro un mondial de l'alimentaire, qui a annoncé, à la mi-août, une croissance de son bénéfice semestriel de 32,4 %. Ils veulent désormais faire accepter le plan de reprise, qui vise à produire pour le hard discount et les marques de distributeurs, en sauvant 300 emplois en théorie.

Mais la multinationale refuse de «se tirer une balle dans le pied [...] C'est demander à Nestlé de se laisser concurrencer sur des marchés où il est présent, indique un porte-parole. S'il s'agissait d'un autre produit, comme du chewing-gum, on serait peut-être OK. Ce n'est pas le cas». Représentant CGT, Joël Budanic va donc en appeler au gouvernement «pour qu'il pousse Nestlé à lever son veto».

La justice donne raison aux salariés de Nestlé

Aliette de Broqua-Le Figaro (25.08.2005)

Les salariés de l'usine de Nestlé Saint-Menet à Marseille viennent d'emporter une manche dans le bras de fer qui les oppose au groupe suisse, depuis que ce dernier a annoncé en mai 2004 son intention de fermer son usine en juin 2005. Le juge des référés de Marseille a en effet ordonné la reprise de la production réclamée par les salariés de l'usine dont Nestlé avait interrompu l'activité fin juin.

Le juge, qui avait été saisi par le groupe agroalimentaire pour clarifier une précédente décision du 4 juillet, indique que «la condamnation sous astreinte de Nestlé France à rétablir le fonctionnement normal de l'établissement de Saint-Menet vise l'ensemble des activités de ce site, y compris la production». Jusqu'à présent, Nestlé s'était contenté d'exécuter à la lettre la décision du 4 juillet lui ordonnant de rétablir le fonctionnement normal de l'établissement, en se limitant aux fournitures d'énergie, liaisons informatiques et prestations de service.

Le tribunal rappelle que «s'il n'entre pas dans les pouvoirs du juge de s'immiscer dans la gestion d'une entreprise et de lui dicter ses choix stratégiques, il lui appartient, en revanche, notamment en référé, d'édicter toutes les mesures nécessaires au strict respect de l'obligation préalable de consultation imposée par la loi à l'employeur». Il souligne que

Nestlé «anticipe sur la fermeture de l'usine alors que la consultation du livre III n'est pas achevée».

Chez Nestlé, on ne cachait pas sa déception hier : «Nous sommes déçus, mais satisfaits puisque nous avons saisi le juge pour avoir des éclaircissements. Mais nous nous réservons le droit de faire appel de cette décision», commentait Me Luc Alemany, conseil de Nestlé. Ces derniers ayant fait appel de cette décision, Nestlé doit désormais faire redémarrer l'usine – ce qui devrait être effectif le 5 septembre – en attendant le résultat de l'appel dans la procédure de consultation des salariés. «Le plus important pour nous maintenant est de demander à Nestlé de lever son veto ubuesque sur notre projet industriel», commentait Joël Budanic, délégué CGT.

Nestlé-Waters A Marseille, Nestlé entrouvre la porte à un repreneur

Michel HENRY-Libération

Le groupe a accepté hier qu'un appel d'offres soit lancé pour le site marseillais.

Revirement réel ou tactique ? Nestlé a accepté hier qu'un appel d'offres informel soit lancé, via la chambre de commerce phocéenne, pour trouver un repreneur à son site de Saint-Menet à Marseille, qui produit café soluble et chocolat. Jusqu'ici, le n° 1 mondial de l'alimentaire s'opposait à toute reprise, au motif qu'il n'a pas l'intention de nourrir la concurrence. Mais hier, au sortir d'une table ronde à la préfecture des Bouches-du-Rhône, Jean-Pierre Carli, directeur général industriel de Nestlé France, s'est dit prêt à «céder le bâti et le foncier ainsi que des équipements, sauf les équipements stratégiques, s'il se présente, d'ici un mois, un repreneur crédible».

Prédateur

Les déclarations de Jean-Pierre Carli ont pris les syndicats de court. Le matin même, dans les Echos, il estimait «inéluçtable» la fermeture du site qui perdrait, en ne fonctionnant qu'à 30 % de ses capacités, 150 000 euros par semaine. «Le seul projet alternatif, financé et viable, c'est le nôtre», indiquait-il, c'est-à-dire la fermeture avec plan social. En acceptant l'appel d'offres, Nestlé, déjà contraint par la justice de redémarrer la production, se lance-t-il dans une stratégie qu'il pense vouée à l'échec ? Sa vision n'a pas changé : selon «une analyse sans appel d'un marché en crise», aucune reprise n'est possible. «Si les Français ne consomment que 6,5 kilos de chocolat, pas de raison d'en produire 8 !» dit-on à la direction. Mais Nestlé veut prouver qu'il ne fait «aucune obstruction». «On remet le projet de reprise sur la table pour en faire le deuil à terme», estime Nestlé. Charge aux pouvoirs publics et aux salariés de prouver le contraire.

Pour Jean-Pierre Carli, «on a cherché des repreneurs depuis mai 2004, et personne ne s'est présenté, sauf Legal avec son non-projet. Si quelqu'un est meilleur que nous pour trouver, nous regarderons». Mais Nestlé attire l'attention sur «un éventuel prédateur qui profiterait pendant deux ans des installations en cassant les prix puis déposerait le bilan sans un euro pour les salariés». Quant au projet des salariés, Carli l'estime «irréaliste, non viable», car sans marché : «OK, on peut produire 20 000 tonnes avec 300 employés, mais

qui le vend ?» Leur volonté d'investir le hard discount ne plaît guère à la multinationale : «Le hard discount, nous y sommes nous aussi.»

Patriotisme

Bref, rien n'est gagné pour les 427 salariés qui avaient interpellé le Premier ministre après sa défense du «patriotisme économique» et provoqué la table ronde d'hier, le préfet n'estimant «pas acceptable que la société exclue une reprise du site».

«On a la victoire modeste, indique Joël Budanic (CGT). De la poudre aux yeux, c'est une option à envisager. Mais on ne pouvait pas refuser cette levée de veto qu'on réclamait ! On reste lucide. Surtout que, si le repreneur lit les déclarations de Carli dans les Echos, il n'y va pas !» Les salariés savent que le plus dur reste à faire : trouver un repreneur.

Cet article est paru dans Libération du mardi 6 septembre 2005

Nestlé-Waters Marseille: victoire des Nestlé

Rouge, hebdomadaire de la LCR (12.09.2005)

L'affaire semblait mal engagée. Alors que le préfet convoquait une table ronde le 5 septembre, un directeur de Nestlé déclarait à la presse que la fermeture de l'usine de Saint-Menet était inéluctable et qu'il n'était pas question de chercher un repreneur. Pourtant, après le jugement obligeant à la reprise de la production, un nouveau point est marqué, et Nestlé a levé son veto à la possibilité de trouver un repreneur.

S'il y a encore incertitude sur la cession de l'outillage, les conditions posées par l'intersyndicale semblent acceptées : maintien de l'activité autour du café et du chocolat, cession des terrains pour un euro symbolique, continuité de production en sous-traitance pendant deux à trois ans, permettant au repreneur les investissements nécessaires.

L'horizon semble s'éclaircir pour les Nestlé, mais la vigilance reste de mise. Le secrétaire CGT, P. Candela, a été clair : « La levée du veto est une grande victoire, mais nous devons rester fermes et vigilants face à toute tentative de sabotage des perspectives ouvertes aujourd'hui. La priorité reste à l'action. Nous entendons relever le défi de la mobilisation syndicale et populaire. »

Ne nous leurrions pas : la justice, qui a donné raison aux Nestlé, n'est pas soudain devenue neutre. Sans l'action résolue et exemplaire des salariés et sans le soutien du Groupement de défense, rien n'aurait été possible.

Mais rien n'est encore gagné non plus, et si repreneur il y a, les travailleurs de Saint-Menet auront encore souvent à se battre contre leur patron.

Chocolat chaud et café serré

Christophe Deroubaix (article paru dans l'édition du 16 septembre 2005 de l'Humanité.)

Le président de la chambre de commerce et d'industrie (CCI) de Marseille propose de ne garder que l'activité chocolat et 140 emplois. La CGT y adjoint celle du café et table sur 300 emplois.

C'est, de nouveau, l'histoire du verre à moitié vide... ou plein. En affirmant que l'activité chocolat sur le site de Saint-Menet était viable, Jacques Pfister a sapé un fondement de l'argumentation de Nestlé sans pour autant totalement convaincre les représentants des salariés. Chargé par le préfet de mener à bien la recherche d'un repreneur, le président de la chambre de commerce et d'industrie (CCI) de Marseille a livré, mercredi après-midi dans le cadre d'une nouvelle table ronde, ses premières conclusions. Selon lui, un projet de production de chocolat atteindrait le seuil de rentabilité à hauteur de 12 000 tonnes. Cela limiterait le nombre d'emplois à 140, alors que l'usine en emploie actuellement 427. Il propose, en revanche, de faire une croix sur la poursuite de l'activité café. Après de longues heures de négociations, les représentants des salariés ont pourtant obtenu que les actifs café soient intégrés au cahier des charges. Ce dernier devrait être bouclé d'ici mardi prochain. «Nous allons donc lancer un appel d'offres, a déclaré Christian Frémont, préfet de région. Pour l'activité chocolat, mais aussi pour celle du café. Cet appel sera honnête, il dira que le café est aléatoire.»

«Nous avons émis notre opposition au cahier des charges, a, pour sa part, précisé Jean-Pierre Ribout, secrétaire CGT du comité central d'entreprise (CCE). Car s'ils [les syndicats - NDLR] ont franchi une nouvelle étape, puisque, pour la première fois, on reconnaît qu'un projet de reprise serait viable, ils n'en contestent pas moins les conclusions de la mission de la CCI.» Concernant le chiffre avancé de 140 emplois, le responsable syndical a estimé qu'il s'agissait d'une «contrevérité par rapport à la quantité des effectifs de l'activité chocolat à l'usine de Saint-Menet». Le projet alternatif, élaboré par la commission économique du CCE, avec l'aide d'un cabinet spécialisé, tablait, lui, sur le maintien de 300 emplois. Ce qui fait dire à Patrick Candela, secrétaire du syndicat CGT du site : «La CCI s'appuie davantage sur l'argumentation de Nestlé qui veut empêcher coûte que coûte la venue d'un repreneur sur l'activité café que sur des bases économiques.»

Un autre point oppose les représentants de la multinationale et ceux des salariés : la cession des actifs pour un euro symbolique annoncée par Nestlé lors de la table ronde du 5 septembre. Mercredi, Jean-Pierre Carli, directeur général industriel de Nestlé France, a précisé, à la stupéfaction du préfet, que cette cession se ferait au cas par cas. «Dans ce cas, c'est Nestlé qui choisirait le repreneur et les productions qui doivent être reprises ou non. C'est ce qui limite le cahier des charges à 140 emplois», dénonce Patrick Candela. En opposant un mini-veto à la poursuite de la production de café, le numéro 1 mondial de l'agroalimentaire tente de couper l'herbe sous le pied de Legal - cité comme l'un des repreneurs les plus sérieux -, spécialiste du café. Après des revers en cascade, Nestlé érige donc une nouvelle digue. Tiendra-t-elle ?

Le syndicat CGT du site de Saint-Menet demande la relance d'un nouvel et véritable appel d'offres.

Christophe Deroubaix (article paru dans L'Humanité du 19 octobre 2005)

Et le vainqueur est... Alors que le préfet de région avait l'intention de sortir de son chapeau, jeudi prochain, le nom du « repreneur » du site Nestlé de Saint-Menet, le syndicat CGT de l'entreprise a décidé de dévoiler, dans un même élan, les nominés et... les conditions d'une fausse reprise. Commençons par ces dernières. Dix-sept candidatures ont été examinées par un « comité technique » auquel n'ont jamais été associés les représentants du personnel ni les organisations syndicales. Trois dossiers ont donc finalement été sélectionnés sur la base d'un cahier des charges qu'ont toujours contesté les syndicats. Élaboré par la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) de Marseille à la demande du préfet, ce « synopsis » restreignait la poursuite de l'activité à la production de chocolat seulement, décrétant non viable la reprise de l'activité café, pourtant génératrice d'une importante valeur ajoutée. Exactement ce que demandait Nestlé.

Pourtant, lors de la table ronde du 5 septembre qui lançait le processus de recherche d'un repreneur, il n'avait jamais été fait mention d'un veto de la multinationale sur le café. Dans sa feuille de route adressée au préfet, Dominique de Villepin jugeait même « inacceptable » que Nestlé exclut la poursuite de l'ensemble de l'activité par un autre industriel. Ce qui a fait dire à Patrick Candela, secrétaire du syndicat CGT du site marseillais : « L'orchestre, c'est la CCI, mais la musique est de Nestlé, qui a la maîtrise du processus. Et le gouvernement ne tient pas ses engagements. »

Alors, les nominés sont Barry et Callebaut (2,6 milliards d'euros de chiffre d'affaires, 30 usines dans 23 pays, 8 000 employés), Net Cacao (société à créer par d'anciens dirigeants d'entreprises spécialisées dans l'agroalimentaire) et Omnium européenne de distribution (distributeur agroalimentaire). Pour la CGT, les dés sont pipés et c'est le premier cité qui a toutes les chances de l'emporter puisque le groupe, suisse comme Nestlé, se conforme au fameux cahier des charges. Alors que les deux autres finalistes sèment un peu le désordre : selon l'organisation syndicale, Net Cacao « se dit prêt à examiner une reprise café si Nestlé évoluait » et OED considère « l'activité café indissociable du chocolat ».

Le syndicat, majoritaire dans l'entreprise, formule donc une triple demande : le lancement d'un nouvel appel d'offres, le dessaisissement de la CCI du dossier et la publication de l'ensemble des dossiers de candidature. « On a fait les choses à l'envers. On a d'abord établi un cahier des charges puis on a lancé un appel d'offres, déplore Joël Budanic, élu CGT au comité d'entreprise. Or, c'est tout de même à l'éventuel repreneur de définir son propre cahier des charges. Nous allons d'ailleurs rédiger nous-mêmes un appel d'offres. » Quant à la CCI, dirigée par Jacques Pfister, ancien PDG d'Orangina, « elle est manifestement aux ordres de la multinationale ».

Voilà quelques points fondamentaux qui ont pu être abordés lors d'une rencontre, lundi soir, entre une délégation de responsables CGT et le ministre délégué à l'Industrie, François Loos, en visite à Marseille. Ce dernier a assuré suivre de près le dossier mais s'est montré sceptique sur la possibilité d'une poursuite de l'activité. Cinq grands groupes se partageant le marché mondial, il sera difficile à une PME de se faire une place, a

estimé, en substance, le représentant du gouvernement. « L'activité la plus juteuse, c'est bien le café », a rappelé Patrick Candela. Le préfet de région a également annoncé aux syndicalistes que la réunion du 26 octobre constituait une étape pas un point d'arrivée. Un changement de plan qui recule le générique de fin mais qui n'augure en rien de l'épilogue du feuilleton.

Face aux repreneurs

Jean-Marie Battini (Rouge du 27 octobre 2005)

Les échéances se rapprochent pour les salariés de l'usine Nestlé de Saint-Menet (café et chocolat) dans les Bouches-du-Rhône. On ne connaît toujours pas le repreneur.

Après plus de 17 mois de lutte, une occupation active, une victoire juridique obligeant la multinationale à reprendre la production ; après avoir obligé leur direction à lever partiellement son veto à la possibilité d'une reprise d'activité, les salariés de l'usine Nestlé de Saint-Menet (Bouches-du-Rhône) vont vivre des journées déterminantes. Le comité technique de reprise, qui se réunit à huis clos, dans un lieu gardé secret pour éviter que les salariés ne s'y invitent, arrive au bout de ses travaux, et la chambre de commerce et d'industrie (CCI), chargée de suivre l'affaire, doit rendre sa copie mercredi 26 octobre. La date prévue était le 18 octobre, mais un délai avait été accordé à la demande d'un des candidats repreneurs qui, depuis, s'est retiré. Restent en lice deux candidats. L'un d'eux a un projet considéré comme solide, et se déclare prêt à reprendre l'activité « café », pour peu que Nestlé lève son veto. Le second n'a pas finalisé son plan d'accompagnement (accord de sous-traitance temporaire avec Nestlé, pour aider à la reprise), et dit avoir manqué de temps pour parfaire son projet. Lui aussi considère indissociables les secteurs « chocolat » et « café ». La position des deux candidats prouve bien la validité du projet élaboré par les syndicats, impliquant la reprise des deux secteurs. De plus, la reprise du seul « chocolat » ne permettrait de sauver que 130 à 180 emplois sur les 427 actuels. Se basant sur le seul créneau « café en grains et moulu », la CCI reprend les arguments de Nestlé, selon lesquels l'activité ne serait pas viable. Or le plan de reprise élaboré par les experts mandatés par les syndicats envisage un secteur « café soluble » qui, lui, serait rentable, et qui pourrait être repris sans avoir recours aux brevets que Nestlé refuse de céder à un éventuel concurrent. Pour cette raison, les syndicats contestent la prétendue impartialité de la CCI, et ils ont demandé qu'elle soit dessaisie du dossier, car tout prouve que Nestlé dicte ses conditions (choix exclusif du repreneur, mise à l'écart des syndicats, refus de la reprise du secteur « café »). Après 17 mois de lutte, les salariés s'interrogent. Faut-il accepter une cessation d'activité ? Faut-il ou non continuer la lutte ? Toujours en lien avec l'ensemble des salariés de la boîte, la CGT a diffusé un tract mettant en parallèle les conséquences liées au choix du plan « social » et celles liées à la recherche d'un repreneur. Une assemblée générale du personnel devait se réunir, lundi 24 octobre, pour chercher à élever le niveau de la lutte. Un rassemblement (avec grève) sera organisé le 26 octobre devant la préfecture, et d'autres actions pourraient être décidées, selon les résultats de la réunion. Même si la fatigue commence à peser après un si long conflit, la CGT continue à être à l'offensive et elle délègue régulièrement des représentants aux réunions du Groupement de défense, afin de l'associer aux actions de popularisation de la lutte. La LCR ne ménagera pas ses forces dans ce combat.

Quel choix face au diktat de Nestlé ?

Christophe Deroubaix (L'Humanité du 2 novembre 2005)

Malgré la crédibilité du repreneur, Net Cacao, la multinationale veut maintenir son projet de cessation d'activité. La balle est désormais dans le camp de Dominique de Villepin.

«La direction de Nestlé souligne que la continuité de l'activité chocolatière s'inscrirait dans le projet de revitalisation des 27 hectares du site présenté par Nestlé dans le cadre de son projet de cessation d'activité.» Extrait de Nestlé Info n° 28 daté du 27 octobre.

Décryptage : au lendemain de la dernière table ronde où Net Cacao a été déclaré seul repreneur crédible, la multinationale, dans sa lettre interne d'information, dessinait la ligne jaune qu'elle ne veut pas voir dépassée. À savoir : le repreneur ne peut intervenir que dans le cadre des propres projets de cessation d'activité de Nestlé. Depuis l'annonce en mai 2004 de la fermeture programmée du site de Saint-Menet, les organisations syndicales critiquent ce «diktat» du numéro 1 mondial de l'agroalimentaire. Elles avaient marqué un point lors de la table ronde du 5 septembre qui lançait le processus de recherche d'un repreneur puisque le premier ministre avait jugé «inacceptable» que Nestlé oppose son veto à la poursuite de l'activité.

On se souvient de la suite avec l'élaboration d'un cahier des charges par la chambre de commerce et d'industrie, portant, selon la CGT, «l'empreinte de Nestlé», puisque le café en était exclu. Finalement, onze candidatures ont été enregistrées alors que Nestlé prétendait depuis des mois qu'aucun repreneur ne pointerait le bout du nez. Et mercredi dernier, Net Cacao, une société créée pour l'occasion par les groupes Chenal et Associés et Sucre et denrées, était retenu, bien que sortant des clous du cahier des charges. Net Cacao prévoit une production de chocolat de 30 000 tonnes annuelles, dont Nestlé serait acheteur, avec pour objectif 100 000 tonnes d'ici trois ou quatre ans. 180 emplois (réservés aux salariés actuels du site) seraient ainsi maintenus dans un premier temps, et l'augmentation de la production pourrait nécessiter 300 emplois d'ici 2010. «C'est une avancée considérable. Ce que nous avons dit depuis des mois s'est avéré juste. L'usine est compétitive», se félicite Patrick Candela, secrétaire du syndicat CGT du site.

Ce matin, dans le cadre d'une nouvelle réunion à la préfecture, Net Cacao doit préciser son plan de reprise. « Nous attendons des précisions sur le plan économique et des garanties sociales », explique Patrick Candela. À condition que le repreneur ait les coudées franches. Ce que Nestlé refuse. «À chaque fois que nous réussissons à avancer, Nestlé met de nouvelles conditions, regrette le syndicaliste. Désormais, la multinationale n'entend céder que 7 des 27 hectares du site avec des conditions financières alors qu'elle avait promis, le 5 septembre, une cession de ces actifs non stratégiques pour l'euro symbolique. Et elle parle de cessation d'activité là où elle s'était engagée à une cession.» Voilà quelques engagements non tenus qui laissent, pour l'instant, le gouvernement de marbre. D'où cette mise en garde de Patrick Candela : «Nous condamnons, d'avance, tout responsable politique qui s'inscrirait dans la stratégie de Nestlé.» Ces mêmes responsables politiques auxquels Peter Brabeck, directeur général de Nestlé, recommande de «se tourner vers l'avenir plutôt que de s'arc-bouter à défendre les acquis du passé». La balle est dans le camp de Dominique de Villepin.

«On ne signe rien»

Jean-Marie Battini (Rouge du 3 novembre 2005)

Le 26 octobre, les Nestlé ont appris le nom du repreneur de l'usine de Marseille : Net Cacao, créée pour l'occasion par un gros fournisseur en agroalimentaire. Entretien avec Joël Budanic et Serge Borel, de la CGT.

Cette lutte de 18 mois est-elle finie ?

Joël Budanic - Cette reprise est une acceptation par la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) de ce que nous défendons depuis plusieurs mois : le site de Saint-Menet est viable. Mais la lutte n'est pas finie, car le compte n'y est pas. Seul le « chocolat » fait l'objet de la reprise, et l'impasse est faite sur le « café », à cause du veto maintenu de Nestlé. Seulement 180 emplois seraient sauvegardés dans l'immédiat (sur les 427), et 132 seraient créés d'ici à 2010. Les études montrent que la reprise de toutes les activités (chocolat et café soluble) permettrait non seulement le maintien des 427 emplois, mais aussi des embauches supplémentaires.

Sous la pression de Nestlé, le préfet a voulu accélérer les choses. De notre côté, nous disons qu'il ne faut pas confondre vitesse et précipitation. Il faut étudier les positions de chacun, vérifier les engagements de Nestlé et, surtout, assurer la garantie et la sauvegarde des intérêts des salariés. Notre position est claire : on ne bloque rien, mais on ne signe rien non plus. On contrôle, on vérifie. Après cela, nous informerons les salariés. Nestlé rend des comptes à ses actionnaires, et nous, aux salariés.

Quelles sont vos exigences ?

J. Budanic - Le processus engagé doit aboutir à la reprise dans le respect des contrats de travail. Comme nous l'avons dit au gouvernement, nous n'accepterons pas le cadre fixé par Nestlé, qui évoque toujours une cessation. La CCI, qui reprenait les arguments de Nestlé sur la non-viabilité d'une reprise, déclare aujourd'hui que ce projet est très important pour l'ensemble de la zone et pour le port de Marseille.

Quelle est la prochaine étape ?

Serge Borel - Le préfet voulait aller vite et boucler l'affaire, mais il est clair que la CGT ne signera rien. C'est au comité d'entreprise (CE) de l'usine et au comité central d'entreprise (CCE) de prendre la décision. Le syndicat ne discutera qu'après des conditions sociales, pour faire respecter les intérêts des salariés.

Quel est le sentiment du personnel ?

J. Budanic - Nous avons tenu une assemblée générale, et les salariés nous font majoritairement confiance. Ils veulent éviter le projet de Nestlé et son plan « social ». Mais ils craignent une nouvelle magouille de la direction.

S. Borel - Depuis plus d'un mois, nous en sommes à une moyenne de dix heures de grève par semaine. C'est dur. Il y a des hauts et des bas ainsi qu'un relâchement de l'énergie chez certains (c'est long 18 mois de lutte). Le syndicat doit tenter de convaincre les hésitants sans les rejeter. L'issue de notre combat en dépend.

Nestlé-St-Menet: 300 emplois en jeu, mais Nestlé bloque

Christophe Deroubaix (L'Humanité, 23 et 24 novembre 2005)

Les syndicats de Nestlé déboutés

Alors que le processus de reprise du site de Saint-Menet n'a pas encore atteint son terme, Nestlé peut désormais poursuivre dans la voie de l'application de son « plan de sauvegarde de l'emploi ». On doit cette situation ubuesque à une décision de la cour d'appel d'Aix-en-Provence, rendue hier, confirmant l'ordonnance du tribunal de grande instance de Marseille prise le 22 juin dernier par le juge Dragon (auteur du référé déclarant illégale la grève à la RTM) et qui avait elle-même contredit une autre décision du TGI, laquelle, le 18 mars, demandait aux dirigeants de Nestlé de fournir « les éléments d'information lui permettant d'apprécier si le manque prétendu de compétitivité du site de Saint-Menet résulte non d'une conjoncture subie, mais de la stratégie industrielle et commerciale mise en oeuvre de longue date ». Le 22 juin, alors que les instances élues n'avaient reçu aucun document, le TGI donnait son feu vert à la multinationale Nestlé. C'est donc ce dernier jugement qui fait désormais autorité.

« Comment peut-on valider la décision de 22 juin alors qu'elle est diamétralement opposée à celle du 18 mars, alors qu'après ce dernier jugement, on n'a rien eu de plus. La direction nous a donné des éléments que nous n'avons pas pu vérifier. Le magistrat a jugé que c'était suffisant. Dont acte », réagit Joël Budanic, élu CGT. Concernant le projet de reprise du groupe Net Cacao, le juge estime qu'il « ne peut justifier la demande d'infirmité de l'ordonnance du 22 juin ». Hier, en fin d'après-midi, les acteurs du dossier (État, Nestlé, Net Cacao, collectivités locales et représentants des salariés) se sont justement retrouvés en préfecture pour une réunion initialement prévue vendredi dernier mais, repoussée, à la demande de Nestlé, de quatre jours. Soit juste après le rendu du jugement de la cour d'appel.

L'État soutient le plan du repreneur potentiel, Net Cacao, mais la multinationale rechigne à apporter l'aide nécessaire à la réussite du projet.

Dans le dossier de reprise de l'activité sur le site de Saint-Menet, Nestlé est désormais isolé. L'État qui, jusque-là, assistait à la partie en spectateur, a dévoilé sa position, mardi, lors d'une nouvelle réunion de travail, par l'intermédiaire du préfet de région, qui a jugé crédible le projet du groupe Net Cacao. Christian Frémont a également souligné qu'il fallait aller au bout de la « feuille de route » dressée, début septembre, par Dominique de Villepin. Pour le premier ministre, il n'est « pas acceptable » que Nestlé exclue une reprise de l'activité par un autre industriel.

Si la multinationale n'oppose plus de veto - au moins concernant l'activité chocolat -, elle ne semble pas non plus y mettre la meilleure volonté. Et le plan ambitieux du repreneur n'a toujours pas trouvé le soutien de Nestlé nécessaire à sa réussite. Les divergences portent notamment sur les volumes de production. Net Cacao envisage de produire, dans un premier temps, 30 000 tonnes de tablettes de chocolat et de produits semi-finis, avant de monter progressivement en charge et d'atteindre les 100 000 tonnes vers 2010. À la clé, 180 emplois immédiatement, 300 dans quelques années. La multinationale s'était

engagée à passer un contrat de sous-traitance avec le repreneur, mais rechigne désormais sur les volumes annoncés. Net Cacao a donc proposé de réduire de 5 000 tonnes la production prévue. Silence radio à Vevey, siège du numéro 1 mondial de l'agroalimentaire. « En fait, avec Nestlé, les conditions changent selon les jours et les interlocuteurs », explique un proche du dossier. Exemple : lors de la dernière réunion de travail, le directeur général de Nestlé a évoqué une cession d'activités, tandis que son adjoint parlait d'une cessation. « Le gouvernement devrait intervenir fermement auprès de Nestlé pour obliger le groupe à prendre des engagements fermes », estime Patrick Candela, secrétaire du syndicat CGT de Saint-Menet.

Autre pilier du dossier : la reprise de l'activité café. Le préfet a souligné, mardi, que la porte devait rester ouverte, mais Nestlé ne veut toujours pas en entendre parler, préférant utiliser 20 des 27 hectares du site pour son « plan de revitalisation » et la création d'une zone d'activité. Stratégie qui a reçu le soutien de la mairie de Marseille. Dans un courrier adressé au président de la chambre de commerce et d'industrie, Guy Tessier, député UMP, maire du 5e secteur de la ville et président du comité du bassin d'emploi de la vallée de l'Huveaune, a qualifié cette démarche d'« ambitieuse » (sic). Les autres collectivités locales (conseil général, conseil régional et communauté d'agglomération d'Aubagne) optent, quant à elles, pour une exploration maximale des possibilités de reprise de l'activité café.

La prochaine réunion de travail est prévue pour le 7 décembre. Et, d'ici là, le préfet a appelé Nestlé à respecter les salariés et à garder la bonne image qui est la leur. Pas certain que la multinationale apprécie cette manifestation soudaine de fermeté et d'ironie.

Pas de trêve

Jean-Marie Battini ("Rouge" 11.12.2005)

Samedi 26 novembre, une caravane de 40 voitures, avec affiches et drapeaux (CGT, LCR, PCF), partait de l'usine Nestlé de Saint-Menet à Marseille - où les salariés luttent pour le maintien de l'activité - pour arriver devant l'hôtel de ville. Un rassemblement se tenait pour y interpeller le maire de la ville, Jean-Claude Gaudin, et le « pousser » à une intervention plus énergique envers la multinationale. Après des prises de parole de salariés, une délégation était reçue par le secrétaire général adjoint, sans aucun engagement sur quoi que ce soit. Ces derniers temps, l'avenir des salariés s'est un peu assombri.

La cour d'appel a validé la décision prise le 22 juin par le juge Dragon - celui qui avait déclaré illégal le préavis de grève des traminois. La justification économique de la fermeture de l'usine donnée par la direction était donc acceptée, et la procédure du plan social pouvait commencer. Depuis son recul tactique sur la question du repreneur, Nestlé essaie par tous les moyens de faire entrer la perspective de reprise par Net Cacao dans son projet de « revitalisation du site », et donc d'abandonner le principe de la cession.

Une nouvelle table ronde devait se tenir en préfecture, mercredi 7 décembre, avec Nestlé, Net Cacao, les syndicats et les élus locaux. Les syndicats cherchent à obtenir un véritable accord de cession, garantissant dans l'immédiat 180 emplois, et interviendront pour que le préfet entame enfin la procédure en vue de la recherche d'un repreneur pour le secteur

café - le plus générateur d'emplois -, ce que Nestlé refuse toujours pour de basses raisons de concurrence.

La mobilisation reste de rigueur. Syndicats et Groupement de défense n'ont pas dit leur dernier mot. Désormais, la troupe du Théâtre de l'Arcane joue une pièce inspirée de la situation des Nestlés, La Tentation du bazooka, dans divers quartiers populaires de Marseille, comme le centre social de la Busserine, dans le 14e, ou à La Penne sur Huveaune, commune ouvrière de la banlieue-est de Marseille. La lutte courageuse et exemplaire des travailleurs de l'usine du 11e arrondissement est donc loin d'être finie. Ils ont besoin de nous.

182 emplois sauvés

Christophe Deroubaix ("L'Humanité" du 26 décembre 2005.)

Succès . La multinationale a finalement accepté de conclure un accord avec le repreneur de l'activité chocolat. Mais, la question de la production de café, la plus rentable, reste posée.

C'est désormais officiel: l'odeur de chocolat va continuer de planer sur Saint-Menet. Mardi soir, lors d'une énième table ronde organisée en préfecture, c'est le repreneur, le PDG de Net Cacao, qui a annoncé la bonne nouvelle: «Les conditions d'un accord commercial sont présentes.» Confirmation de Jean-Pierre Carli, directeur général de Nestlé France. La production de chocolat sur l'actuel site Nestlé de Saint-Menet (11e arrondissement de Marseille) devrait donc passer sous pavillon Net Cacao le 1er février 2006. À la clé: la sauvegarde de 182 emplois. «On est passé de zéro à 182, c'est relativement inespéré», s'est aussitôt félicité Christian Frémont, le préfet de région. «Au regard de ce qui nous était promis lors de l'annonce de la fermeture, cela constitue une avancée et une première victoire», apprécie Patrick Candela, secrétaire du syndicat CGT, majoritaire sur le site.

Totalement isolée depuis que le préfet avait jugé, lors de la dernière table ronde le 23 novembre, le projet de reprise «crédible», la multinationale a donc fini par céder, acceptant de conclure un contrat de sous-traitance sur la base de volume allant bien au-delà de ses intentions initiales (lire ci-dessous).

Après dix-neuf mois de mobilisation des salariés, le dossier n'est pas pour autant clos. Les modalités de la reprise ne sont pas encore précisées: cessation ou cession d'activités. «Tout s'oriente vers la cessation, qui ne nous semble pas la meilleure solution», souligne Patrick Candela. Les interrogations des salariés sur les rémunérations et les statuts demeurent même si les dirigeants de Net Cacao ont fait part de leur volonté de maintenir les conditions salariales et sociales. «Nous attendons maintenant un engagement écrit», explique Patrick Candela. Les conseils juridiques des parties concernées (Nestlé, Net Cacao, organisations syndicales) doivent se rencontrer aujourd'hui afin d'éclaircir ce point.

La reprise de l'activité café demeure elle aussi dans l'inconnu, ou plus exactement dans la perspective imposée par Nestlé. Malgré le tir de barrage persistant de la multinationale et le silence du gouvernement sur cette question, les syndicats n'ont pas renoncé à la poursuite de la production qu'ils jugent la plus rentable. «Nous n'en faisons pas un préalable. Mais comme nous avons fait la démonstration de la possibilité du maintien

d'une activité industrielle sur le site, nous estimons que cela serait tout autant possible sur le café s'il n'y avait pas d'obstacles», estime Patrick Candela. Les syndicats craignent que le gouvernement et la mairie de Marseille ne décident de «couper la poire en deux», en transformant une partie du site en zone d'activités dédiée au commerce. Si ce scénario s'imposait, cent soixante-dix salariés resteraient sur le carreau tandis que les mesures de départen préretraite concerneraient soixante-dix autres salariés. Les syndicats demanderaient alors un «plan social exceptionnel» afin qu'aucun salarié ne soit obligé de pointer à l'ANPE.

Chronologie d'une lutte

Dix-neuf mois de mobilisations aboutissent au maintien de l'activité du site marseillais.

Avril 2004. Annonce de la fermeture du site.

30 juin 2005. Fermeture définitive. Nestlé pensait «gérer» une usine employant 427 salariés comme une chaîne de production: en appuyant sur un bouton. Site déclaré «non compétitif» malgré un taux de rentabilité à deux chiffres, Saint-Menet devait donc être rayé de la carte industrielle aux premiers jours de cet été.

30 juin 2005, début de soirée. À l'appel des syndicats, un rassemblement a lieu aux portes de l'usine. Une immense banderole coiffe les imposants silos. On y lit: «Vivre et travailler à Marseille.» Sur les tee-shirts, s'écrit une variante: «Chez Nestlé, les salariés sont des produits avec une date limite de consommation.» Patrick Candela, secrétaire du syndicat CGT du site, annonce: «Demain, nous reprenons la production.»

1er juillet 2005, midi. Un doigt anonyme presse le bouton vert de la chaîne de production de chocolat. Les caméras suivent le mouvement de la transformation des fèves à la palettisation des tablettes. À J + 1, cette production pirate a un goût amer pour le numéro un mondial de l'agroalimentaire.

Ces quelques heures résument à elles seules la longue lutte des Nestlé pour le maintien d'une activité industrielle sur ce site ouvert dans les années cinquante. À ce jour, dix-neuf mois de mobilisations. Les salariés manifestent, interpellent, déclenchent une grève, occupent l'usine, relancent la production. Le groupement de défense de l'emploi à Nestlé-Saint-Menet et dans la vallée de l'Huveaune, rassemblement large de syndicats, associations, partis politiques et citoyens, popularise le conflit. Berbido chante Cacao pas KO. Le théâtre de l'Arcane monte la Tentation du bazooka sur la base des témoignages de salariés. Personne ne se hasarde à exiger le maintien sur place de Nestlé. Ils savent le combat perdu d'avance. Mais, estimant l'usine compétitive, ils demandent que la multinationale laisse le champ libre à un éventuel repreneur. Ce que refuse Nestlé. Enfin, après seize mois de «guérilla civique», le gouvernement demande au préfet de région de passer outre le veto du géant de l'agroalimentaire. Le 5 septembre, le processus de reprise est lancé. Première victoire obtenue mercredi: le maintien de l'activité chocolat et la sauvegarde de 182 emplois industriels. (C. D.)

Net Cacao: un projet ambitieux

Quand Nestlé a finalement accepté de lever son veto à toute poursuite de l'activité sur son site marseillais, le numéro un mondial de l'agroalimentaire ne se doutait certainement pas que, quelques semaines plus tard, un projet aussi ambitieux naîtrait du processus de reprise. Net Cacao (société créée pour l'occasion par des cadres de l'agroalimentaire en partenariat avec Sucres et Denrées) envisageait en effet de produire 30 000 tonnes de chocolat par an avec planification d'une montée en charge vers 100 000 tonnes et 310

emplois d'ici quelques années. Le tout sur un site estampillé non compétitif par la «pieuvre de Vevey». Finalement, il semble que l'accord se soit conclu autour de 25 000 tonnes. Cette importante production générera également de l'activité pour le port de Marseille, ce que n'a pas manqué de souligner le président de la chambre de commerce et d'industrie. Le pari (peu risqué, selon de nombreux observateurs économiques) du repreneur réside dans la fabrication de produits semi-finis. Le site de Saint-Menet deviendra le premier et seul centre de production «méridional» de cette matière «intermédiaire», captant ainsi la demande des entreprises du Grand Sud . (C. D.)

Négocier le plan social»

Propos recueillis par Jean-Marie Battini ("Rouge" 23.12.2005)

En lutte depuis vingt mois pour le maintien de l'activité de leur entreprise, les salariés de l'usine Nestlé de Saint-Menet (café soluble et chocolat) sont désormais fixés sur leur sort. Le repreneur, Net Cacao, va conserver 180 emplois sur les 427 actuels. Entretien avec Joël Budanic, délégué CGT.

Résume-nous ce qui a été acquis ?

Joël Budanic - Le 1er février 2006, le secteur chocolat va démarrer avec Net Cacao, qui a formalisé un accord avec Nestlé sur les conditions de reprise (tonnages, marchés, etc.). 180 emplois sont donc assurés dans l'immédiat. Le tribunal a approuvé la démarche de Nestlé, et nous allons devoir, à contrecœur, négocier le plan social. Il y aura donc une prime pour tout le monde, puis l'embauche par Net Cacao de 180 personnes à salaire brut équivalent. Nous devons donc négocier dur, en trois semaines, pour obtenir le maintien des avantages acquis. Net Cacao, qui est un patron comme les autres, menace de partir si nous n'acceptons pas ses conditions. C'est leur conception du «dialogue». Bâtiments et outillage sont donc cédés et Net Cacao profite donc d'une infrastructure performante pour un euro symbolique. Il n'est pas question que les salariés n'y gagnent rien. Nos statuts doivent être préservés.

Qu'en est-il des emplois supplémentaires promis et que deviennent les autres salariés ?

J. Budanic - 40 salariés ont choisi de partir sur un autre site proposé par Nestlé. Mais un des acquis de la lutte, c'est qu'en arrachant la poursuite de l'activité pendant six mois de plus, cela a permis à beaucoup de pouvoir bénéficier d'un plan de départ en retraite dans de bien meilleures conditions. Pour les autres, un plan de formation est en cours d'élaboration, en attendant les 130 emplois à créer d'ici quatre ans, ce qui en donnerait 310 au total.

Le secteur café est toujours en suspens ?

J. Budanic - Nous faisons remarquer au préfet qu'en laissant ce secteur de côté, il ne fait que la moitié du chemin évoqué par Villepin lui-même, qui parlait de reprise du site en totalité. Ce à quoi il répond que nous ne devons pas «gâcher l'occasion». En somme : «Si vous voulez vos emplois, ne parlez ni de statut, ni de café.» Reste que l'activité café est la

plus rentable et qu'un emploi dans ce secteur crée un emploi induit. Nous allons donc interpellier les élus à ce sujet, car 180 emplois sur les 427 actuels, c'est 247 emplois perdus pour la région.

Quelles leçons tirer de ces vingt mois de lutte ?

J. Budanic - Tout le monde - même Villepin - reconnaît que Nestlé ferme l'usine pour faire plus de profits. Nous aurions dû, dès le début, admettre que nous ne pourrions pas les obliger à rester, et donc travailler plus tôt sur un projet alternatif. Mais notre lutte a permis de les faire reculer, ce qui est déjà énorme (n'oublions pas que l'usine devrait être fermée depuis six mois). Un accord de fin de conflit devrait être présenté le 20 décembre. Sur le plan syndical, nous avons beaucoup appris de l'articulation permanente entre lutte de terrain et lutte juridique, toujours en lien étroit avec les salariés. Notre collectif syndical s'est partagé le travail entre une partie «logistique», pour gérer le conflit au quotidien, et une partie plus «politique», grâce à laquelle nous avons mené la lutte à l'extérieur avec le soutien très appréciable du Groupement de défense. Dans la période actuelle, même si le combat n'est pas terminé, notre expérience peut et doit profiter à tous ceux qui se battent.

De 2005 à 2006: Premiers succès mais chantage dans la hotte

Christophe Deroubaix ("L'Humanité" du 26 décembre 2005.)

Le revirement 100 % éclats de mépris: voilà le dernier «produit» sorti des chaînes à penser de la direction du numéro 1 mondial de l'agroalimentaire. Distribué avec générosité lors de la dernière réunion du comité central d'entreprise, le 20 décembre, il a été peu goûté par les représentants des salariés. Trêve de métaphore chocolatière. La direction de Nestlé France a donc assuré, il y a quelques jours, que le projet de reprise par Net Cacao de l'usine de Saint-Menet (11^e arrondissement de Marseille) «supposait au préalable la fermeture du site». Afin de mener rondement l'affaire, une ultime réunion concernant le plan de sauvegarde de l'emploi (PSE) est convoquée le 5 janvier. «Net Cacao et Nestlé ont mis trois mois pour aboutir à un accord commercial et à nous, on nous laisse quinze jours pour négocier un plan social», lâchait un syndicaliste élu à l'issue du CCE. «Nous contestons également l'échéancier, souligne Patrick Candela, secrétaire du syndicat CGT du site. Nous proposons de finaliser d'abord le projet de reprise et de s'attaquer ensuite au PSE.» Les organisations syndicales ont demandé au préfet de les recevoir et elles ont envoyé un courrier au premier ministre, soulignant combien son autorité était malmenée par l'attitude de Nestlé. Cet épisode vient rappeler à ceux qui l'avaient oublié - mais ils ne sont guère nombreux parmi les salariés - que rien n'est jamais acquis avec la puissante multinationale.

Il en va ainsi depuis le 12 mai 2004, jour où la direction de Nestlé annonçait son intention de rayer de la carte industrielle le site de Saint-Menet, jugé «non compétitif», malgré un taux de rentabilité à deux chiffres. À cette date, le géant de l'agroalimentaire ne voulait pas entendre parler d'une reprise des activités (chocolat et café) par un autre industriel. Les salariés ont attendu seize mois une prise de position du gouvernement concernant ce veto. Quelques semaines après l'échec de la fermeture programmée au 30 juin 2005, Dominique de Villepin a finalement répondu aux multiples interpellations des organisations syndicales, du Groupement de défense de l'emploi à Saint-Menet et dans la vallée de

l'Huveaune et de certaines collectivités (conseil régional, conseil général, communauté d'agglomération d'Aubagne). À la demande du premier ministre, le préfet de région organisa, le 5 septembre, une table ronde réunissant tous les protagonistes du dossier. «Si l'on ne peut s'opposer à la décision de Nestlé de quitter Marseille, il n'est pas en revanche acceptable que la société exclut une reprise du site par un industriel susceptible de poursuivre une activité dans le même secteur», écrivait Dominique de Villepin dans la «feuille de route» adressée au représentant de l'État. Ce jour-là, donc, Nestlé acceptait de céder pour un euro symbolique à un éventuel «repreneur crédible» ses «installations non stratégiques» (le bâti, le foncier ainsi que certains équipements) du site de Saint-Menet. Fragilisée, la multinationale n'a eu de cesse, depuis, de tenter de regagner, à la hussarde, le terrain perdu. Sous la pression de Nestlé, le cahier des charges élaboré par la chambre de commerce et d'industrie de Marseille minimisait la portée de la reprise de l'activité chocolat, tout en excluant le café du champ de la recherche. Mais, au grand dam de Nestlé, c'est un repreneur au projet ambitieux, Net Cacao, qui fut retenu. Là, encore, il fallut plusieurs semaines d'âpres négociations avant la conclusion, le 7 décembre, d'un accord commercial entre les deux parties. Portant sur un volume de 30 000 tonnes, le projet de Net Cacao permet ainsi le maintien de 180 emplois. C'est cette architecture que Nestlé menace aujourd'hui de remettre en cause si les organisations syndicales n'acceptent pas la fermeture préalable du site. «Ils nous mettent le couteau sous la gorge. Ni plus, ni moins», estime un responsable syndical. D'autant plus que Net Cacao souhaite reprendre la production dès février.

Passation de l'usine de Saint-Menet à Net Cacao

Christelle Chabaud ("L'Humanité" du 6 janvier 2006.)

L'accord commercial en faveur de la société Net Cacao a été signé à la veille d'un comité central d'entreprise de Nestlé devant décider des conditions de la mise en place du plan social.

Ambiance joviale mais déterminée hier matin à la descente des bus marseillais devant le siège social de Nestlé France, à Noisiel (Seine-et-Marne). « Nous avons fait plus de six heures de route car nous voulons symboliquement mettre le comité central d'entreprise sous haute surveillance des salariés », lance Josiane, la « doyenne » du site de Saint-Menet. En tout, ils sont une centaine de salariés à être venus accompagner les élus syndicaux siégeant au CCE. Restés à Marseille, les autres ont fait le piquet de grève toute la journée devant l'usine [1].

Vers la fermeture du site ?

Question rapport de forces, les 427 de Saint-Menet savent qu'il ne faut pas relâcher la pression. « Preuve qu'il s'agissait de licenciements boursiers et non d'une fermeture économique, nous avons contraint Nestlé à ne pas fermer et à céder son secteur de production du chocolat au bout de vingt mois de lutte », savoure Serge. Mercredi soir, à la veille du CCE, Nestlé a en effet signé l'accord commercial et la cession des actifs à la société Net Cacao pour une reprise partielle du site. Le CCE devait en préciser les conditions. Hier matin, plus rien n'empêchait donc la direction de Nestlé France d'annoncer acquies les conditions d'installation de Net Cacao à Saint-Menet.

« La direction va probablement annoncer la fermeture, puisque nous sommes dans le cadre d'une cessation d'activité », avançait hier matin Patrick Candela, le secrétaire CGT, à l'ouverture du CCE. Le 20 décembre dernier, le géant suisse de l'agroalimentaire mondial avait fait valoir la nécessité de fermer Saint-Menet avant toute reprise par Net Cacao. « L'usine devrait alors interrompre son activité pendant deux à trois semaines et licencier pour que Net Cacao recrute ensuite les 180 personnes dont elle a besoin », a expliqué le syndicaliste.

Le problème du reclassement

S'appuyant sur une partie du projet alternatif défendu par les salariés depuis 2004, l'activité chocolat devrait demeurer à Saint-Menet et sauver 180 emplois. Et pour les 247 autres salariés ? « Poser les bases de négociation du plan de sauvegarde pour l'emploi est l'autre grand objectif de ce CCE », continue Patrick Candela. Pour l'instant, selon lui, 74 personnes seraient susceptibles de partir en préretraite financée par Nestlé, une quarantaine accepteraient une mutation dans le groupe et une quinzaine choisiraient de s'engager dans des projets personnels. « Pour l'instant, l'âge pour la préretraite est de 55 ans mais si on l'abaissait à 53 ans, quarante personnes de plus pourraient en bénéficier. » Concernant les congés de reclassement, la CGT exige une période minimale d'un an. « Les exemples de STMicro, Moulinex ou Lu ont montré qu'il est quasi impossible de retrouver du boulot en six mois. »

Pour un plan alternatif

Et pourquoi pas tenter d'appliquer l'autre partie du projet alternatif, celle qui concerne l'activité café, et qui permettrait de sauver non 180 mais 350 emplois ? Pour l'instant, la direction de Nestlé France refuse catégoriquement. Prochaine réunion de négociation du PSE prévue le 17 janvier.

-
1. Grève A Saint-Menet: les salariés de Nestlé Saint-Menet à Marseille seront en grève aujourd'hui [6 janvier], pendant qu'à Paris doit se tenir un comité central d'entreprise (CCE) extraordinaire au siège français de la multinationale. Une délégation d'une centaine de salariés accompagnera les élus marseillais siégeant au CCE. Au cours de cette réunion, il s'agira d'examiner les conditions de la fermeture de l'usine, avant sa reprise par Net Cacao, ainsi que les mesures sociales qui l'accompagneront. Mais, à ce jour, aucun accord n'a été conclu entre Nestlé et Net Cacao, ce qui, pour la CGT, « met en danger la perspective de poursuite de l'activité de la chocolaterie »

La lutte encore et toujours

Jean-Marie Battini ("Rouge" 23 janvier 2006)

(Entretien avec P. CANDELA, CGT, 17 janvier 2006)

Où en est-on ?

NESTLÉ dit: “ Nous avons fait des efforts en cédant le Chocolat, en sauvant 180 emplois, n’en demandez pas plus ”. Mais on est loin du compte. Plus de 200 salariés restent en rade et NESTLÉ ne veut plus faire évoluer le Plan Social (PSE) On nous fait un chantage en menaçant de tout remettre en cause si nous n’acceptons pas la non-reprise du secteur café.

Quelles sont vos propositions ?

Continuer à discuter pour que des garanties soient données en termes de reclassement, d’embauches et de statut.

Le CCE du 5 devait être le dernier. Nous avons pu arracher encore 2 réunions pour les 17 et 24 janvier, mais il faut qu’il y ait des avancées sur le fond.

NESTLE veut l’arrêt des “ pressions ”, et la signature du protocole de fin de conflit. Pas question tant que le PSE n’est pas amélioré. C’est NESTLÉ qui crée les conditions du conflit...

L’usine ferme non pour raisons économiques mais pour délocalisations et licenciements boursiers. Elle peut fonctionner puisque des repreneurs se sont présentés. Un capitaliste n’investit pas dans une affaire non-rentable.

Il faut mettre NESTLÉ devant ses responsabilités et garantir l’avenir des salariés.

Le PSE prévoit des congés reclassement de 6 mois, préavis compris. C’est une arnaque qui mène au RMI comme à MICHELIN, LUSTUCRU ou STMicro. Nous exigeons un plan de 1 an minimum, débouchant sur un emploi garanti.

Un plan de préretraites concerne 74 salariés de plus de 55 ans. En l’avançant à 53 ans on l’étend à 110 personnes. Il resterait donc peu de salariés en congé reclassement. NESTLÉ peut faire cet “ effort ”

Avec les 40 salariés acceptant le départ sur d’autres sites, les 110 préretraites, les 180 embauches par NET CACAO, on arrive à 330. Avec les 130 emplois promis sur 4 ans, c’est tous les salariés de l’usine qui sont concernés.

Précisons quand –même que les sites “ accueillant ” les mutés volontaires sont déjà déclarés en sur effectif !

NESTLÉ s’est engagé le 05/09 face aux pouvoirs publics sur certains points. Actuellement ces engagements pris ne sont pas tous respectés et nous comptons bien les leur rappeler en interpellant une nouvelle fois les “ politiques ”

L’accord avec NET CACAO a été signé...

Oui, “à l’arraché”, conditionné à notre capitulation. Mais c’est mal connaître les camarades qui depuis 20 mois ont montré leur détermination.

Le CCE de Nestlé suspendu (18 janvier 2006)

La direction de Nestlé France, qui avait bloqué hier matin les portes de son siège à Noisiel où se tenait un CCE sur l’usine de Saint-Menet, a fini par ouvrir ses grilles aux 150 manifestants, pour l’essentiel venus de Marseille. Le comité central d’entreprise, interrompu dans la matinée après le retrait des représentants syndicaux, était toujours suspendu hier après-midi. Il devait examiner les mesures du plan social consécutif à la fermeture de l’usine de Saint-Menet à Marseille.

Accord pour sauver l'emploi

Christophe Deroubaix- (L'Humanité 23 janvier 2006)

Plan social . En plus de la reprise de la chocolaterie, les syndicats ont obtenu d'importantes avancées dans le « plan de sauvegarde de l'emploi ».

Sauf surprise en dernière minute, la réunion du comité central d'entreprise de Nestlé, prévue demain à Noisiel (Seine-et-Marne), devrait se conclure par la signature d'un protocole de sortie de conflit. Les salariés du site de Saint-Menet ont en effet approuvé, samedi en assemblée générale, les avancées obtenues par leurs représentants syndicaux. Sur 250 salariés présents, seuls 20 se sont opposés à l'acceptation du Plan de sauvegarde de l'emploi (PSE) nouvelle mouture, neuf autres s'abstenant.

Ce « protocole » signé, la reprise de la partie chocolaterie par Net Cacao pourra devenir effective au 1er février. L'usine fermera alors pendant trois semaines, puis les 180 salariés seront embauchés. Jean Chenal, le représentant du repreneur, s'est engagé à donner la priorité aux « anciens » de Saint-Menet, même si rien ne l'y oblige, la reprise du site se réalisant dans le cadre d'une cessation d'activités.

Deuxième partie de ce « protocole », le PSE a été l'objet de longues et âpres négociations depuis le CCE du 17 janvier. Joël Budanic, élu CGT, raconte : « Le staff français avait manifestement reçu une enveloppe de la direction en Suisse. Jeudi soir, nous leur avons dit : "Comparez le coût de ce que l'on vous propose et celui d'un conflit." Ils ont aussi vu que les salariés restaient mobilisés. Pendant les négociations, nous avons bloqué deux plates-formes, à Velaux (Bouches-du-Rhône) et dans l'Essonne, tandis que cinq d'entre eux ont déclenché une grève de la faim. Finalement, nous avons fait reculer Nestlé, qui n'avait jamais changé une ligne d'un PSE ni ajouté un centime à l'enveloppe prévue. »

Parmi les avancées obtenues figurent l'abaissement de l'âge de la préretraite de 55 à 54 ans, permettant ainsi à 105 salariés de bénéficier des mesures d'âge (contre 77 auparavant), l'allongement du congé de reconversion de 6 à 7 mois, l'obtention d'une prime de licenciement de 20 000 euros qui s'ajouteront aux indemnités dont la grille a d'ailleurs été majorée, d'une prime de départ de 10 000 euros pour les préretraités et d'une aide de 15 000 euros pour les salariés qui ont privilégié le reclassement interne.

« Si l'on considère ce qui était prévu le 12 mai 2004, à savoir la fermeture définitive du site, si l'on considère le contexte général, et si l'on considère enfin que Nestlé n'avait jamais reculé, alors, on peut parler d'une grande victoire », estime Patrick Candela, secrétaire du syndicat CGT de Saint-Menet, dont la satisfaction ne cache pas une pointe de regret : « Nous aurions pu développer totalement notre projet alternatif avec la sauvegarde de 300 emplois si la décision de la cour d'appel d'Aix ne nous avait pas obligés à négocier le PSE. »

L'objectif des organisations syndicales - zéro salarié au chômage - est désormais presque atteint : 180 emplois de Net Cacao, 105 départs en préretraite, 40 reclassements internes, 20 projets personnels, 30 longues maladies plus une dizaine de cadres « mutés ». Il reste donc une quarantaine de salariés qui demeurent dans l'incertitude. « La lutte n'est pas terminée, précise Joël Budanic. Nous restons vigilants, non seulement sur leur avenir mais également sur l'avenir de la partie du site qui n'est pas concernée par la reprise de l'activité chocolat, soit 20 des 27 hectares du site. »

Le plan social approuvE par les salariEs (24 janvier 2006)

Les salariés du site de Nestlé à Marseille ont approuvé samedi le plan social proposé par la direction du groupe agroalimentaire avant la fermeture du site et sa reprise par Net Cacao. La CGT a qualifié ce plan social de « grande victoire » après « vingt et un mois de lutte ».

Fin de conflit... conflictuelle (25 janvier 2006)

Alors que les salariés de Saint-Menet avaient demandé aux syndicats d'approuver le plan social, les discussions en comité central d'entreprise ont buté hier sur la fin du conflit. « C'est un accord de capitulation que la direction veut nous faire signer, car elle nous demande de reconnaître que la fermeture de l'usine était justifiée économiquement. On n'approuvera pas le plan social tant que l'accord de fin de conflit ne sera pas modifié », a expliqué Joël Budanic, représentant CGT. Après 21 mois de mobilisation, la direction de Nestlé avait finalement consenti à une hausse des indemnités de licenciement et à l'abaissement de l'âge de départ en préretraite.

Adieu Nestlé, bonjour Net Cacao

Christophe Deroubaix (L'Humanité 1er février 2006)

Au terme de vingt et un mois de mobilisation des salariés, la multinationale cède, ce matin, après cinquante-quatre ans de présence à Saint-Menet, l'activité chocolat au repreneur.

Séquence nostalgie. Dans le local du comité d'établissement de Nestlé de Saint-Menet, les pages se tournent. Celles d'albums déterrés des archives par on ne sait qui. Sur les photos : les cadres dirigeants visitant la toute nouvelle usine, une ouvrière, « charlotte » sur la tête. « 31 juillet-1er août 1953 », est-il gravé sur la couverture de cuir. « C'était un an après l'ouverture », précise une « doyenne ». « T'es sûre ? » « Ben, comment je suis sûre, mon père, maçon, il l'a montée, cette usine. » À côté d'elle, deux « bébés Nestlé » devenus de grands et solides syndicalistes se remémorent le temps des colonies de vacances du côté de Pontarlier ou Hendaye. Un autre rappelle que le Ricoré, « l'ami du petit déjeuner », est né à Marseille. Lundi, trois collègues ont été surpris, les bras croisés, la mine pensive, contemplant l'unité de production des tablettes de chocolat : « Elle est belle, quand même, notre usine. »

Ce mardi 31 janvier 2006 a marqué la fin d'une époque : celle de Nestlé à Saint-Menet. Mais, grâce à la mobilisation des salariés, du Groupement de défense de l'emploi à Nestlé-Saint-Menet et dans la vallée de l'Huveaune et à celle de nombreux responsables politiques, l'histoire ne s'arrête pas là. Dès ce matin, Net Cacao reprend le flambeau. Et, en avril, la chocolaterie - redémarrera, avec 180 salariés. D'ici là, les 427 Nestlé auront reçu des propositions de reclassements internes au groupe, puis, pour ceux qui n'y trouveront pas leur bonheur, leur lettre de licenciement. Les nombreuses améliorations du « plan social » d'origine arrachées par les représentants du personnel, permettent aux syndicats de se rapprocher de leur objectif : « Pas un chômeur de plus dans le

département. » Cent cinq salariés pourront bénéficier des mesures de départ en préretraite. D'autres souhaitent mener à bien un projet personnel. Aujourd'hui, une quarantaine de salariés demeurent dans l'incertitude. « Nous resterons vigilants sur leur avenir », préviennent les syndicats.

Symboliquement, c'est devant l'usine que l'union départementale CGT des Bouches-du-Rhône avait décidé d'organiser son rassemblement dans le cadre de la journée d'action interprofessionnelle. « Qu'en serait-il de l'usine Nestlé, de ses salariés, de la vie de leurs familles s'ils n'avaient pas relevé le gant de s'opposer à la multinationale en refusant l'inacceptable dans une vallée où l'industrie a payé un lourd tribut de casse ? » La question est de Mireille Chessa, la secrétaire générale. La réponse, tout le monde la connaît puisque Nestlé l'avait rendue publique le 12 mai 2004 : rien, fermeture.

« Cette lutte a permis aux salariés de Nestlé de se prouver leur force, se félicite Patrick Candela, secrétaire du syndicat CGT du site. Nous n'avons pas pu aller au bout de notre projet alternatif, avec ses 350 emplois. Mais une activité industrielle va continuer sur ce site, avec 180 emplois. Le meilleur plan social, c'est le maintien de l'emploi. » À l'initiative de l'intersyndicale et du Groupement de défense de l'emploi, une « fête de la victoire » aura lieu vendredi soir.

L'adieu à Nestlé

Marc Leras (L'Humanité 7 février 2006)

Les salariés et ceux qui les ont soutenus pendant presque deux ans se sont réunis dans l'enceinte de l'usine pour fêter la victoire.

De l'émotion et tant de souvenirs ! Vendredi, les Nestlé se réunissaient une dernière fois dans l'enceinte de l'usine de Saint-Menet, dans la vallée de l'Huveaune à Marseille, au terme de vingt et un mois de luttes et de procédures qui ont fait plier l'une des plus importantes multinationales mondiales.

Jusqu'au bout, du 5 mai 2004, date de l'annonce de fermeture du site, jusqu'à la signature de l'accord de fin de conflit, le 2 février, les représentants du personnel ont dû déjouer les manoeuvres dilatoires de la direction de Nestlé France, pour obtenir qu'un avenir industriel se dessine dans cette partie de la ville. Net Cacao, qui allie les sociétés Sucden et Chenal et Associés, s'est engagée à reprendre 130 salariés, sur les 427 du site, un chiffre qui pourrait monter à 300 à l'horizon 2010. Pour les autres, ce sera la préretraite à 54 ans ou le reclassement dans d'autres usines de Nestlé. Il n'y aura aucun licenciement.

C'est pour fêter cette victoire, rendue un peu amère par l'abandon de la filière café, que les salariés et ceux qui les ont soutenus pendant ces presque deux ans se sont réunis autour d'un dernier verre. Mais la fête était également l'occasion de revenir sur les tactiques employées par l'intersyndicale de Nestlé.

« Nous ne sommes pas des spécialistes et aucun conflit ne ressemble à un autre, mais notre méthode peut être une source d'inspiration », commente Joël Budanic, élu CGT au CCE. « Nous avons tout d'abord refusé de nous plier aux diktats de la direction, et l'expérience nous montre que nous avons bien fait de ne pas sombrer dans le

syndicalisme d'accompagnement. Nous ne sommes pas partis dans une grève illimitée qui nous aurait affamés en deux mois, mais nous avons alerté la population, les associations et les élus sur ce scandale, occupé l'usine quand il le fallait, défendu notre projet de reprise et surtout utilisé la justice comme un service public. Cela nous a permis de montrer du doigt une multinationale hors la loi. »

La lutte des Nestlé est en effet devenue emblématique. Marie-George Buffet, par téléphone, a d'ailleurs tenu à féliciter les salariés. « Vous avez fait reculer une multinationale et votre lutte est une référence », a souligné la secrétaire nationale du PCF.

« Le dimanche où j'ai appris votre victoire, des larmes me sont montées aux yeux », confirme Hans-Jürgen Hinzer, représentant le syndicat NGG de Nestlé Allemagne. « Enfants qui êtes ici, vous pouvez être fiers de vos parents. »

Annonçant que les Nestlé seront présents dans les manifestations contre les CPE et à Strasbourg pour refuser la directive Bolkestein, Patrick Candella a remercié l'assistance, dont de nombreux élus de gauche, de son soutien permanent dans ce « combat pour l'emploi, la liberté, la dignité, ce refus des délocalisations, de la casse industrielle et du déclin ». Il a appelé la population à rester vigilante sur le devenir des 20 hectares de terrain qui ne seront pas repris par Net Cacao, dont la production devrait démarrer dès avril avant de monter en puissance cet été.

« Il va y avoir d'autres batailles à mener », confirme Jean-Marc Coppola, secrétaire fédéral du PCF des Bouches-du-Rhône. « Maintenir le site productif était une première étape. »
